



RAPPORT ANNUEL

2020

IMPRESSUM

Edition: Communication et Secrétariat général PNR

Conception graphique: Mostra Design, Genève

Photos: Christian Brun, Laurence Dufour, Michel Perret et Ferrari Architectes

Impression: BSR Imprimeurs, Gland

Tirage: 100 ex.

AVRIL 2021

www.police-nyon-region.ch

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2020

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2020.

A l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de la Police Nyon Région sur le territoire de chacune des trois communes membres. Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2020, elles figurent en dernière page du présent rapport.



ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

«*L'art de gouverner, c'est prévoir... et surmonter les difficultés*»

Emile de Girardin, Les pensées et maximes
(Citation reprise de l'éditorial du Rapport de gestion 2018)

L'année sous revue a été, à tout le moins, mouvementée. La crise sanitaire COVID-19 a été l'événement ayant le plus impacté nos activités durant 2020, mais d'autres sont néanmoins à relever.

Le risque est ce qu'il reste lorsqu'on a tout anticipé. Or, et comme d'évidence, personne n'avait anticipé le semi-confinement, déclenché en mars 2020, ainsi que les mesures qui ont suivies durant toute l'année. Face au risque, et hormis compter sur la chance, un élément déterminant consiste à pouvoir compter sur les bonnes personnes, aux bons postes. Ceci se prévoit.

Si la Police Nyon Région (PNR) a pu compter sur de nombreux partenaires – et ils en sont ici sincèrement remerciés – l'essentiel de l'effort « métier » a néanmoins été consenti par les collaborateur·trices à l'interne. Il leur a fallu gérer, personnellement et pour les autres, le mal-être psychique lié aux manques d'interactions sociales, de sport ainsi que de loisirs, et ce sur la durée. Certain·es ont été affectés dans leur santé, d'autres ont perdu des proches.

Ce mal-être a induit de nombreux comportements déviants, nécessitant l'intervention de la police. Malheureusement, et trop souvent, ces comportements ont été d'une violence et d'une fréquence que nous ignorions sur notre région. A cet égard, le « déconfinement » a été le théâtre de violences dites de « haute intensité », lesquelles ont fréquemment nécessités des renforts d'autres corps de police. Si ces problèmes étaient, peu ou prou, identiques sur tout le territoire cantonal, notre région a été sensiblement plus impactée durant la période où les établissements et commerces genevois étaient fermés, a contrario de ceux situés sur Vaud. Une migration nocturne, de personnes cherchant parfois une forme de décompensation, a été vécue à cette occasion.

Comme évoqué en introduction, d'autres événements plus positifs sont à relever en 2020.

Tout d'abord, on se plaît à souligner que la PNR a su poursuivre ses projets, notamment celui de son futur hôtel de police ainsi que celui de la recherche de synergies avec la Commission de police de Lausanne.

Au moment d'imprimer ce Rapport de gestion 2020, nous savons que le Conseil communal de Nyon a accepté le préavis afférent aux crédits de construction du futur hôtel de police. Par ces lignes, nous souhaitons ici remercier les différents protagonistes de ce beau projet, entre autres les collaborateurs du Service d'Architecture et Bâtiments de la Ville de Nyon ainsi que le Municipal en charge, Monsieur Claude Uldry. Leur implication respective est reconnue et appréciée.

Concernant la Commission de police, nous avons constamment chercher à améliorer l'efficacité et/ou l'efficacité de notre action. Ainsi, avec l'accord du canton, nous avons approché la Municipalité de Lausanne, afin de déterminer les éventuelles synergies administratives qui pourraient naître d'une forme de rapprochement entre nos commissions de police respectives. Pour les justiciables, aucun bouleversement majeur ne devrait émerger de cet éventuel rapprochement, même si les délais de réponses sur les affaires traitées devraient sensiblement s'améliorer de par des processus de traitement optimisés, en s'appuyant sur des solutions informatiques plus performantes. Ce faisant, c'est assurément une baisse raisonnée du coût des tâches liées à la Commission de police qui devrait s'opérer à moyen terme.

Une autre avancée mérite d'être soulignée pour son aspect favorablement disruptif.

Attendu sa proximité avec Genève, la PNR a historiquement recruté de nombreux.euses candidat.es au métier de policier.ères provenant du Corps des gardes-frontières (CGFR). Disposant d'une formation connexe, mais pas identique, ce personnel CGFR doit suivre une formation passerelle les préparant à se présenter à l'examen final de policier.ère. Jusqu'à récemment, cette formation passerelle était suivie à l'Académie de police de Savatan, mais à des conditions (horaires, dates) peu favorables à la PNR. Ne trouvant de solutions convenables, le Centre interrégional de formation de police (CIFPol) des cantons de Fribourg, du Jura et de Neuchâtel a été approché. La Direction de CIFPol a été extrêmement attentive à nos contraintes et demandes, et a su y répondre de manière pragmatique. Cette collaboration étant naissante, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour en juger avec certitude, mais il apparaît que nous devrions nous féliciter durablement de ce rapprochement.

Enfin, et probablement plus encore que les années précédentes, nous souhaitons signifier notre gratitude à l'ensemble de nos partenaires de la région et du Canton, sans lesquels notre action serait considérablement plus difficile.

Ayant évoqué l'entame de l'édito du Rapport de gestion 2018, nous nous permettrons de reprendre sa conclusion, laquelle s'avère d'une actualité et d'une pertinence confondantes :

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... ». Ce choix a manifestement été concluant. Nous allons donc, et évidemment, poursuivre en ce sens.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une bonne lecture de ce Rapport de gestion 2020.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut Linares



Le Secrétaire
S. Faillietaz

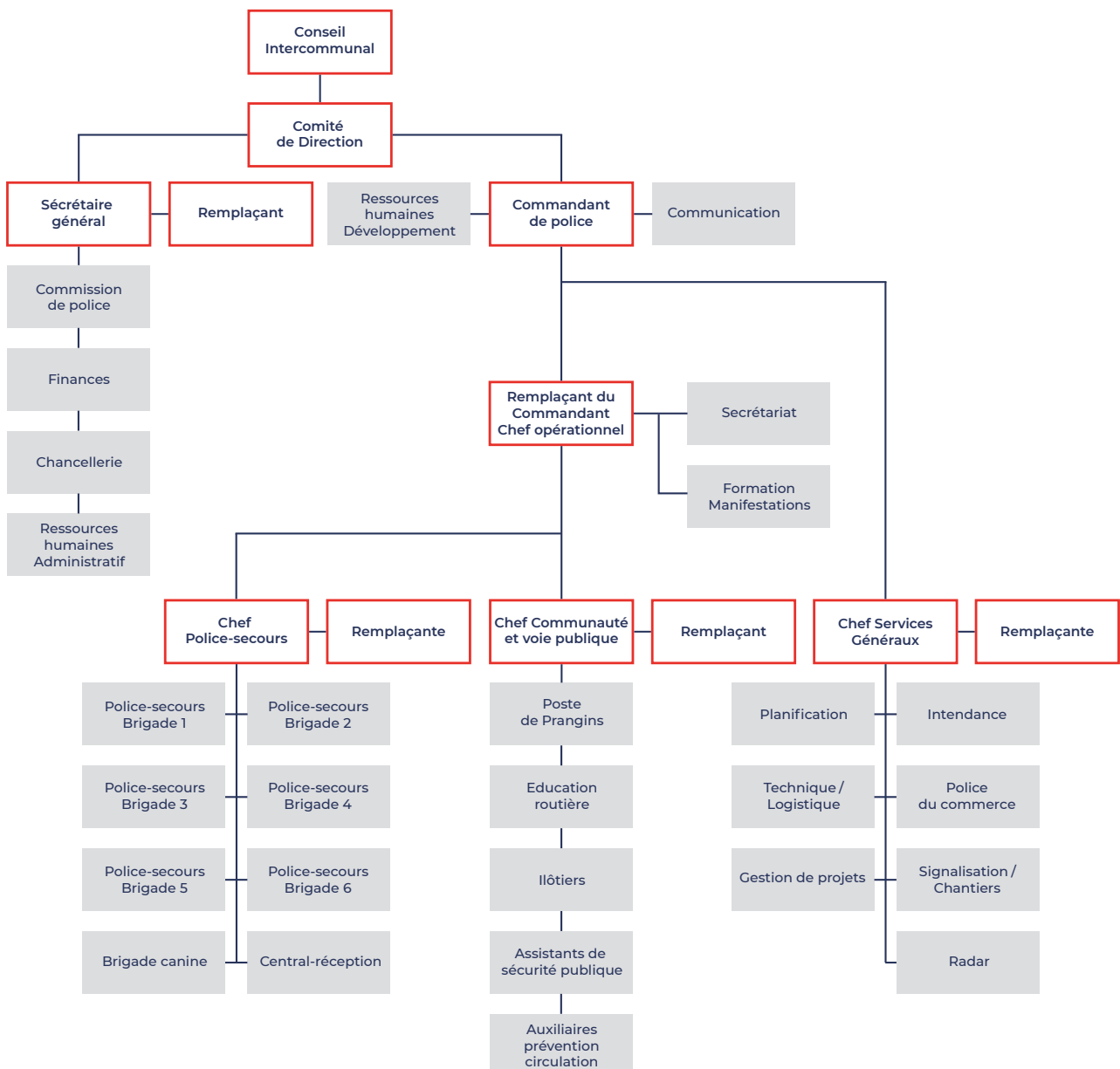


SOMMAIRE

Editorial du Comité de direction	2
Effectifs de la Police Nyon Région et organigramme structurel	6
Activités institutionnelles	
Comité de direction	7
Décisions du Comité de direction	7
Stratégie sécuritaire Police Nyon Région	8
Conseil intercommunal	10
Décisions du Conseil intercommunal	11
Activités opérationnelles	
Message du Commandant a.i.	12
Bilan des opérations Notte Capitano et Lacrondo	15
Déploiement des Auxiliaires de stationnement et de circulation	18
Des contrôles de vitesse inopinés pour une sécurité routière accrue	20
Lancement du projet « Correspondant-es de nuit »	23
Activités administratives	
Police du commerce	24
Communication	26
Commission de police et Finances	30
Ressources humaines	31
Formation et développement	32
Perspectives 2021	34
Données chiffrées	
Interventions par commune en 2020	36
Tendances sur trois ans – 2018-2020	39
Radar – Contrôles de vitesse par commune	41
Communauté et voie publique	42
Naturalisations	43
Chancellerie	43
Commission de police	43
Divers	43
Conclusions	44

EFFECTIFS DE LA POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Police Nyon Région (PNR) était composé de 81 collaborateurs et collaboratrices, dont 5 officiers, 57 policiers, 5 assistants de sécurité publique et 14 civils. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Commandant de police et le Secrétaire général, lesquels se répartissent les tâches de commandement et d'administration selon l'organigramme ci-dessous.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de la Police Nyon Région (PNR). Composé des Conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.



Madame
Roxane Faraut Linares
Nyon
PRÉSIDENTE



Monsieur
Jean-Luc Faillettaz
Crans
VICE-PRÉSIDENT



Madame
Alice Durgnat-Lévi
Prangins
MEMBRE

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le Comité de direction a formellement pris 70 décisions et a représenté la PNR dans de nombreuses séances de travail. Sa présidente est également membre du Comité de la Conférence des directeur-trices des Polices vaudoises (CDPV) qui se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2020, le Comité de direction a présenté plusieurs projets d'importance au Conseil intercommunal. Outre le budget et les comptes, un crédit d'investissement et un crédit extrabudgétaire ont été sollicités. Le premier crédit avait pour objet le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises (Projet ODYSSÉE). Le second ayant trait à de l'augmentation au 1^{er} janvier 2020 du taux de cotisation AVS, des personnes en absences maladie/accident qui ont dues être remplacées, ainsi que d'une sous-évaluation de la somme globale sur laquelle les cotisations sont prélevées.

Le Comité de direction a également surveillé le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie sécuritaire, telle qu'elle avait été définie et adoptée en 2019.

STRATÉGIE SÉCURITAIRE POLICE NYON RÉGION

Sur la base d'une analyse des risques pouvant impacter la sécurité publique des communes membres de la Police Nyon Région (PNR), la stratégie sécuritaire de la PNR se décline en quatre axes et objectifs stratégiques:

1. CONSERVER LA CONFIANCE DE LA POPULATION AVEC DES PRESTATIONS ET UNE INFORMATION DE QUALITÉ

La PNR promeut une politique de sécurité de proximité permettant de renforcer l'efficacité et la flexibilité des actions sécuritaires en faveur de la communauté. C'est en accordant de l'attention aux préoccupations locales, aux particularités socioculturelles et aux spécificités du terrain que la PNR adapte sans cesse son action.

Cette démarche vise prioritairement à prévenir la criminalité et, par conséquent, à accroître le sentiment collectif de sécurité ainsi que la sécurité avérée. Sa mise en œuvre privilégie un contact direct avec la population et la société civile, que ce soit par l'écoute, l'accessibilité et le partage d'informations.

2. GARANTIR LA PROTECTION DES RÉSIDENT·ES ET ASSURER UNE RÉPRESSION CIBLÉE

Indépendamment des efforts déployés afin de prévenir les délits et de dissuader leurs auteur·trices, la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sanction demeure essentielle. Cette dernière peut être garantie, en grande partie, par du personnel disposant d'une haute formation ainsi que de moyens adaptés et disponibles sur le terrain.

3. INTENSIFIER LA RÉFLEXION COLLECTIVE, L'INTEROPÉRABILITÉ ET LA COOPÉRATION

Dans une société ouverte et interconnectée, alors que le nombre de défis ne cesse de croître, que les ressources publiques diminuent, que la criminalité ne connaît plus de frontières physiques et qu'elle se répand désormais aussi sur internet, la sécurité individuelle et collective ne peut être garantie que grâce à un réseau intégré comprenant tous les acteurs et les instruments sécuritaires.

4. MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA PNR ET VALORISER LES COLLABORATEUR·TRICES

La qualité du service public dépend notamment de l'état d'esprit et de la motivation de ses collaborateur·trices ainsi que des moyens matériels et financiers mis à disposition.

Ainsi, il privilégie une gestion des ressources humaines moderne, efficace, respectueuse des personnes et favorable au développement des compétences, cela aussi dans le but de répondre, aux besoins des usager·ères et de la collectivité.

Déclinées en actions concrètes, ces axes et objectifs visent, entre autres, à améliorer les moyens et les actions de la PNR, à augmenter son efficacité et à optimiser les capacités et collaborations des acteurs de la sécurité régionale.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe législatif et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Composé de délégué·es de chacun des Conseil communaux des trois communes membres de l'association, il compte 20 représentant·es au 31 décembre 2020.

Membres du Conseil intercommunal

1. BOSSERT Henri	Crans	Président
2. SOLDINI Sacha	Nyon	Vice-président
3. ALBERTI Marina	Nyon	
4. BOCHUD Georges	Prangins	CoÉquip
5. CHAUVET Christine	Crans	Scrutatrice + CoÉquip
6. CRETEGY Pierre	Crans	CoGest suppléant
7. DE BOURBON PARME Louis	Prangins	Scrutateur, suppléant + CoGest suppl.
8. DURGNAT Hervé	Prangins	
9. FAVRE Suzanne	Nyon	
10. FÉLIX Yves	Nyon	
11. GIRARD Sven	Nyon	CoGest suppléant
12. HAINARD Jean-Michel	Nyon	
13. KASPAR Alexandre	Nyon	
14. KOHLER Olivier	Crans	CoGest
15. MAUSNER LEGER Valérie	Nyon	
16. MIÉVILLE Michèle	Nyon	
17. SCHNIDER Rudolph	Prangins	CoGest
18. VIOGET KARADAG Corinne	Nyon	CoGest + scrutatrice
19. VUAGNIAUX Christine	Nyon	Scrutatrice suppléante
20. VUILLE Jean-Pierre	Nyon	Scrutateur + CoÉquip

Jusqu'au 31.03.2020

RAMEL Ione Nyon

NB: démission pour cause de prise de fonction au Secrétariat général de la PNR

Jusqu'au 24.06.2020

DE PERROT Léon	Nyon	<i>NB: non assermenté, n'a pas siégé</i>
PATELLI Pierre	Nyon	
WIDMER Yonnel	Crans	

Secrétaire et secrétaire suppléant

BOURQUI Raphaël	Secrétaire
SÜESS Gothard	Secrétaire suppl.

DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Première séance ordinaire – Mercredi 24 juin 2020 à Prangins

Rapports des commissions

- Préavis no 01/2020 présentant les comptes 2019: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 02/2020 présentant la gestion 2019: accepté à l'unanimité;
- Préavis no 03/2020 demandant un crédit d'investissement de CHF 640'000.– pour le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises - Projet ODYSSEE: accepté à l'unanimité.

Deuxième séance ordinaire – Mercredi 23 septembre 2020 à Crans

Rapports des commissions

- Préavis no 04/2020 demandant un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 109'800.– relatif aux cotisations AVS/AI/AC: accepté par 15 voix, 1 abstention;
- Préavis no 05/2020 présentant le budget 2021: accepté à l'unanimité.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

MESSAGE DU COMMANDANT A.I.

« **COVID-19**: réponse et actions de la Police Nyon Région pendant la crise »

Dès le début de la crise du COVID-19, des changements structurels et opérationnels ont rapidement été mis en place au sein des forces de l'ordre pour lutter contre la pandémie.

Le plan d'organisation générale du plan catastrophe (ORCA) est entré en vigueur le 13 mars 2020, donnant la responsabilité de la conduite opérationnelle au chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC). *De facto*, l'entier des capacités opérationnelles de toutes les polices vaudoises a été transféré à la Police cantonale. En conséquence, notre propre organisation a dû être adaptée en un temps record. Cette situation inédite nous imposant une agilité jamais égalée à ce jour.

Immédiatement, des patrouilles mixtes composées de policier·ères de la Police Nyon Région (PNR) et de gendarmes ont été instaurées au Centre de gendarmerie mobile de Bursins et sur notre territoire intercommunal, conférant ainsi l'entier des prérogatives judiciaires aux policier·ères PNR sur le territoire cantonal. Des visioconférences de coordination ont été instaurées pour optimiser la communication quant au déploiement des nouvelles mesures, ainsi que le respect des bonnes pratiques sanitaires, telles que les gestes barrières, au sein du Corps. Enfin, une réserve opérationnelle de personnel (RESOP) a été constituée au niveau cantonal pour permettre à l'EMCC de disposer de ressources selon les problématiques constatées, notamment en cas de débordements liés à des regroupement sociaux inadéquats dans l'espace public.

Les forces déployées à travers tout le Canton, mêlant des forces de police (inter-)communales et cantonales œuvrant main dans la main, ont permis des synergies nouvelles telles que le renforcement du contrôle aux frontières, des patrouilles motocyclistes à la mobilité renforcée, la création d'une réserve opérationnelle de maintien de l'ordre ainsi que des *task forces* dédiées agissant au respect des mesures sanitaires dans les chantiers et commerces. Dans cet esprit de partage des ressources, une partie de l'état-major de la PNR a intégré l'organigramme de conduite opérationnelle de la Police cantonale, avec certains officiers PNR assurant le rôle de remplaçants de chefs de section et comme référents spécialisés.

En 2020, la formation continue a dû être restreintes. Des mesures ont néanmoins été prises afin de pouvoir dispenser des formations communes permettant de garantir les minimas obligatoires dans le domaine du tir, de la sécurité personnelle et des premiers-secours. Tous les instructeurs PNR ont été sollicités afin de former le personnel des autres corps, et inversement. Cela a contribué à accroître l'uniformisation des pratiques entre les différents corps de police.

Au vu des nombreuses mesures édictées concernant les commerces, une *task force* cantonale a été constituée afin de renforcer la capacité de la Police du commerce, et notamment à des fins d'orientation des commerçant·es.

Au printemps 2020, anticipant un probable «déconfinement agressif» principalement lié à l'absence d'offres ludiques et culturelles pour les jeunes (p.ex. annulations de festivals), nous avons exploré d'autres possibilités de collaborations renforcées afin d'éviter de devoir appliquer au maximum la modalité répressive dévolue aux forces de l'ordre. Dans cette optique, des mesures organisationnelles d'urgences ont été mises en place entre la PNR, les différents services de la Ville de Nyon et des travailleurs sociaux des communes de Prangins et Crans.

Ces synergies ont permis, dès la fin du plan ORCA de la première vague, soit le 19 juin 2020, de mettre en place des opérations permettant de lutter contre les incivilités et de contenir les grands rassemblements de noctambules.

Certaines missions dévolues aux services de police ont été suspendues en lien avec les décisions des autorités cantonale et communales pour aider la population à respecter les consignes édictées. On cite, par exemple, l'arrêt provisoire du contrôle du stationnement, la mise à l'orange des feux de signalisation, l'annulation des marchés alimentaires et non-alimentaires, la suspension du traitement des commandements de payer et autres réquisitions administratives. Cela a également permis à la PNR de centrer son action sur la sensibilisation du public et le contrôle du respect des mesures sanitaires.

Le 25 octobre 2020, en raison d'une recrudescence de contamination au COVID-19, le plan ORCA a été réactivé sur la base du modèle antécédant mais en optimisant les points de vigilance relevés lors du premier «semi-confinement» qui s'était terminé en juin 2020.

L'ensemble des décisions et mesure prises a permis à la PNR d'agir, tant sur la protection de la population que sur la protection de la santé des collaborateur·trices, pour que la PNR puisse compter sur un effectif suffisant afin d'assurer les missions confiées. Sur ce point, les mesures d'hygiène ont été renforcées au sein du Corps: distribution de gel hydroalcoolique, nettoyage des surfaces plus fréquent, mise à disposition de matériel de nettoyage, etc.

Le Comité de direction a délégué la prérogative de l'organisation étendue du télétravail à la Direction de la PNR afin d'optimiser le spectre des mesures de protection.

Ainsi, le télétravail a été généralisé pour les personnels administratifs et des mesures ont également été prises en lien avec les congés du personnel, en demandant à certaines personnes d'annuler leurs vacances ou inversement, à d'autres, de les conserver malgré les conditions. Quant aux personnel uniformé de Police-secours, les agent·es ont été préservés d'une exposition accrue grâce à l'activation de la possibilité de libération de l'obligation de ►

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

travailler (LOT) sur les plages-horaire du service de réserve. En agissant ainsi, la protection du personnel était accrue et cela permettait de conserver une capacité de renfort rapidement déployable.

Ajoutons que l'ensemble de ces contraintes, par corollaire, a demandé des capacités d'adaptations élevées ainsi que nombre de solutions innovantes.

Au final, les expériences cumulées tout au long de l'année 2020 ont donné à la PNR la possibilité de mettre en exergue les valeurs intrinsèques qu'elle a toujours défendues, soit ses capacités d'adaptation réactionnelles et innovantes lui permettant de relever les nombreux défis, notamment en lien avec la pandémie.

A ce titre, notre police, forte des compétences de l'ensemble de son personnel a toujours à cœur de s'employer à la satisfaction de la population dont elle a la charge, comme en attestent les résultats positifs du sondage effectué auprès des citoyen·nes du territoire en 2020.

Pareils résultats démontrent que l'orientation de l'ensemble de nos actions correspond aux attentes globales et consolide la motivation à toujours et encore optimiser ce qui peut l'être en n'hésitant pas à remettre en question nos propres fondamentaux.

Capitaine Christophe Schmidt
Commandant a.i.

OPÉRATIONS COVID-19 - FAITS ET CHIFFRES

Sur un total de **408 événements de police**,
on relève les spécificités suivantes:

- 245** ▶ contrôles
 - 91** ▶ cas de non-respect de la distanciation sociale
 - 30** ▶ attroupements
 - 15** ▶ clients de commerces ou passagers de transports publics récalcitrant au port du masque
 - 6** ▶ personnes suspectées de non-respect des mesures sanitaires
 - 2** ▶ situations inadéquates de non port du masque dans des véhicules privés
- 19** ▶ divers

BILAN DES OPÉRATIONS NOTTE CAPITANO ET LACRONDO

Contexte et constats

L'opération Notte Capitano – « capitaine de nuit » en italien – a été conçue sur le constat que nombre de rassemblements, à caractère social et festif, auraient certainement lieu à la belle saison, au lendemain de la fin du semi-confinement, soit dès le 20 juin 2020. Considérant les mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 qui restreignait les déplacements à l'étranger et l'annulation de nombreux événements culturels – comme des festivals – et sportifs, bon nombre de citoyen·nes seraient contraints à passer leurs vacances d'été en Suisse. Ce faisant, après avoir été partiellement confinés, la tentation serait donc grande de se regrouper les soirs d'été sur la voie publique, à l'extérieur, en adoptant des comportements irrespectueux des normes sanitaires en vigueur. Ainsi, le nombre des infractions contraventionnelles voire délictueuses s'envolerait. C'est effectivement ce qui peut être relevé au moment du bilan de l'année 2020. En comparaison avec les chiffres de 2019, le nombre d'interventions relatif à ces débordements sur le territoire de la Police Nyon Région (PNR) a été multiplié par 4,3.

Les différences cantonales en matière de restrictions sanitaires ont également participé à faire augmenter le nombre de noctambules présents sur le territoire de l'Association. En effet, le vendredi 31 juillet 2020, le canton de Genève a annoncé la fermeture de ses boîtes de nuit. Dès cette date, la PNR a clairement constaté un déplacement important de noctambules résident·es genevois·es sur Nyon, lorsque l'ouverture des discothèques était encore possible.

En sus, de nouveaux espaces de détente ont été les lieux privilégiés de noctambules peu soucieux de la tranquillité publique. La PNR a donc dû adapter son dispositif en surveillant davantage le port des Abériaux et le sentier des Morettes à Prangins, ainsi que la plage de Crans. Suite aux derniers week-ends de juin 2020 – qui se sont avérés particulièrement agités – la PNR a également renforcé son dispositif, afin de prêter main-forte à la patrouille Notte Capitano. Cette opération/patrouille complémentaire a pris le nom de Lacrondo et est entrée en vigueur le 3 juillet 2020.

« Prévention », « dissuasion » puis – lorsque nécessaire – « répression »

Sur le mode préventif, la patrouille Notte Capitano a fait un travail accru sur le terrain en approchant les groupes de noctambules et en les sensibilisant sur la problématique du littering (dispersion de détrit·us). Pour l'aider dans sa mission, elle a montré aux personnes abordées des images du lieu jonché d'immondices, prises de jour et au lendemain de « fêtes sauvages », ce qui avait pour effet de revivifier la conscience civique du public cible. Sur le mode plutôt dissuasif, certains interlocuteur·trices se démarquant du groupe, de par leur leadership et leurs capacités relationnelles, ont été invités par les patrouilles PNR à endosser le rôle ►

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

de «capitaine de nuit» en prenant la responsabilité d'orienter et d'apaiser leurs camarades. Ces «capitaines de nuit» prenaient également la responsabilité des actes commis par leur groupe en cas de débordements.

Malheureusement, généralement entre minuit et 2h, d'autres groupes se formaient – fréquemment exaltés par l'ingestion d'alcool et/ou de produits stupéfiants – donnant naissance à de nouvelles incivilités. Fort de ce constat, dès le 1^{er} août 2020 et jusqu'à la fin des beaux jours, les patrouilles de nuit du week-end se sont vues renforcées de deux effectifs supplémentaires. Ainsi, ces effectifs additionnels et rattachés à l'opération Notte Capitano étaient en capacité d'assurer un travail de suivi dans les phases préventives et dissuasives mais également répressives, en appui de la patrouille Lacrondo.

Il est à noter qu'à de rares exceptions, les groupes préalablement sensibilisés n'ont pas fait l'objet de dénonciation, au vu de l'accomplissement satisfaisant des missions de ces «capitaines de nuit», qui se sont majoritairement efforcés à contenir leurs groupes quant à la propreté et au respect de la tranquillité du voisinage.

Les «capitaines de nuit» déclarés en contravention étaient principalement des personnes peu enclines au dialogue ou sans volonté de prendre de responsabilités au sein de leur groupe respectif.

Il sied de préciser que le nombre de dénonciations à l'article 29 du Règlement Intercommunal Général de Police (RIGP), traitant des nuisances sonores, a plus que doublé entre l'année 2019 et 2020.

Sur la base des retours hebdomadaires de la part des services des Espaces verts et forêts et Travaux, environnement et mobilité, il est ressorti que le littering avait clairement diminué dès juillet 2020, dans les zones de détente, et par rapport aux mois de mai et juin 2020.

Une fois par semaine, les rencontres avec les travailleurs sociaux du service Enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) ont permis le partage de bonnes pratiques et l'échange d'informations utiles quant aux différents phénomènes rencontrés.

En comparaison avec les chiffres globaux de la Commission de police, la majorité des dénonciations à l'article 29 RIGP en 2020 ont été infligées dans le cadre des opérations Notte Capitano et Lacrondo, soit 87%.

Durant la période estivale, et en comparaison avec les 1'128 événements de police (JEP) de 2019 à la même période, 1'314 événements ont été recensés. On constate donc 19% d'augmentation des activités policières en 2020. 402 événements de 2020 sont exclusivement attribuables aux deux opérations Notte Capitano et Lacrondo, soit 31% des activités policières sur la période estivale 2020.

FAITS ET CHIFFRES

~ **210 heures pour Notte Capitano**

entre 5 et 7 heures par engagement

~ **300 heures pour Lacrondo**

environ 3 heures par engagement

soit ~ **510 heures au total en 2020**

100 ▶ « capitaines de nuit » désignés par PNR

6 ▶ dénonciations après désignation des « capitaines de nuit »

8 ▶ mineurs dénoncés pour contravention au RIGP

48 ▶ dénonciations pour contravention au RIGP

24 ▶ saisies d'enceintes portatives

3 ▶ évacuations de la plage des Trois-Jetées à Nyon



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

DÉPLOIEMENT DES AUXILIAIRES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Colovray

Depuis quelques années, la piscine de Colovray faisait l'objet d'une fréquentation intense pendant la saison estivale, en particulier durant les week-ends ensoleillés. Le stationnement y relatif, ainsi que la circulation aux abords de la piscine, généraient un certain chaos devant être gérés par les seules patrouilles de Police-secours. Ceci, au détriment de l'accomplissement des missions générales de police dévolues à la Police Nyon Région (PNR).

Fort de ce constat, la PNR a donc recruté et formé du personnel civil, vêtu d'un gilet jaune arborant le logo de la PNR, qui a pour mission d'appuyer le personnel policier sur des tâches de stationnement et de fluidification de la circulation. Ces effectifs ont été engagés sous le nom d'Auxiliaires de stationnement et de circulation (ASC).

Initialement, les ASC devaient être actifs aux abords de la piscine et du Centre sportif de Colovray pour gérer le stationnement. De plus, les ASC devaient également être engagés à l'occasion de diverses manifestations d'ampleur prévues sur les territoires de Nyon, Prangins et Crans, avec pour mission d'assister les policier-ères dans leurs tâches de gestion de la circulation routière. Cependant, les restrictions imposées en lien avec la pandémie ont empêché la tenue d'événements majeurs, annulant de facto l'engagement de ces auxiliaires.

Cependant, malgré les restrictions induites par la pandémie de COVID-19, la piscine de Colovray a été autorisée à ouvrir dès le 20 juin 2020 et la PNR a pu amorcer l'engagement des ASC au parking de Colovray, les samedis et dimanches – sur la base de prévisions météorologiques favorables – jusqu'à la fin de l'été.

Après une formation initiale dispensée par des policier-ères expérimentés, les ASC sont rapidement devenus autonomes dans la gestion du trafic aux abords de Colovray. Un nombre de trois auxiliaires a été retenu pour chaque engagement, ce qui correspond à l'effectif idéal pour mener à bien cette mission, en toutes circonstances.

A plusieurs reprises, la signalisation utilisée spécifiquement en cas de fortes affluences – et prépositionnée le long de la route cantonale – a été activée par les ASC pour fluidifier le trafic et assurer un parage organisé des véhicules.

Les compétences des ASC ont également pu être mises à profit lors de rencontres sportives organisée au stade de football géré par l'UEFA, facilitant ainsi le travail des policier-ères engagés dans le service d'ordre.

Centre-Ville

Du 24 novembre au 11 décembre 2020, les ASC ont été à nouveau engagés dans un objectif de sensibilisation des automobilistes dans la nouvelle zone piétonne du centre-ville (place Saint-Martin). En effet, au vu des missions des ASC, des résultats obtenus pendant l'été et de leur disponibilité, il a été décidé d'élargir leur domaine d'activités, en leur confiant des missions de prévention. Ainsi, leur première mission en ce sens était d'assurer une présence visible sur le terrain, tout en renseignant les automobilistes habitués à circuler à cet endroit qu'une nouvelle affectation, exclusivement piétonnière, allait sensiblement changer leurs habitudes.

En finalité, il a été constaté une baisse de la fréquentation des usager·ères de la route dans cette zone récemment réaffectée. Cela a donc permis d'influencer à la baisse, dans une deuxième phase, le nombre de dénonciations des automobilistes en infraction, dans ce secteur, par les forces de l'ordre.

ASC: un appui précieux et efficace

Les auxiliaires ont rendu des retours d'expériences précis sur leur travail et ont particulièrement apprécié les échanges avec les citoyen·nes. De plus, un outil statistique, permettant à la PNR d'étudier et d'anticiper les périodes les plus saturées en termes de circulation et de stationnement, a été créé.

Ces collègues auxiliaires ont fait état de leur sentiment de contribuer positivement au bon fonctionnement de la sécurité publique. Quant aux agent·es de police, ils/elles se sentent appuyés efficacement dans ces tâches déléguées. Ce partenariat à toute sa raison d'être.

FAITS ET CHIFFRES

Engagement des ASC à Colovray

- 19** ► jours d'engagements
- 2** ► jours de formation
- 59** ► effectifs désignés (jours/hommes) pour l'entier de l'opération
- 234** ► nombre d'heures totales des ASC sur sites
- 20** ► heures dédiées à la coordination

Coût total

254 heures x CHF 26.50 = CHF 6'731.- nets

Engagement des ASC au centre-ville

- 18** ► jours d'engagements
- 3** ► heure de formation
- 36** ► effectifs désignés (jours/hommes) pour l'entier de l'opération
- 144** ► nombre d'heures totales des ASC sur sites
- 7** ► heures dédiées à la coordination

Coût total

151 heures x CHF 26.50 = CHF 4'001.50 nets

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

DES CONTRÔLES DE VITESSE INOPINÉS POUR UNE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ACCRUE

La sécurisation de nos axes routiers peut être améliorée de différentes manières. Le contrôle de la vitesse en est une.

Les opérations menées en ce sens démontrent que les actions de prévention sont utiles et appréciées des citoyen·nes. La prévention est parfois suffisante. Mais malheureusement, la prévention seule ne suffit souvent pas. Elle doit être complétée par des actions visant à réprimer les comportements routiers délictueux.

A titre d'exemple, voici un cas concret et la manière dont il a été géré par la Police Nyon Région (PNR) afin de faire drastiquement et durablement baisser la vitesse sur un axe routier sensible, au taux d'infraction initialement élevé.

De janvier à octobre 2018, les contrôles étaient effectués en ce lieu – soit, quelque part sur le territoire PNR et dont le nom n'est à dessein pas dévoilé – avec l'appareil radar embarqué dans un véhicule banalisé. Au vu de la configuration routière de l'endroit, la seule possibilité était de stationner le véhicule équipé du radar en bordure de route, dans un champ. Le véhicule radar clairement visible a été rapidement identifié par les automobilistes, principalement fréquenté par des pendulaires à cet endroit-là. Il était visiblement évident que les automobilistes freinaient à l'approche du véhicule PNR banalisé, avant de réaccélérer fortement, dans cette zone en localité limitée à 50 km/h. Durant cette période, le taux moyen d'infractions relevées avoisinait les 11%.

Dès la fin octobre 2018, un résident domicilié sur cet axe – las d'observer nombre de véhicules rouler bien trop vite – a autorisé la PNR à procéder à ses contrôles de la vitesse depuis une place de stationnement privée située devant son domicile. Le résultat était flagrant. Un nombre plus important d'automobilistes, ne voyant plus le véhicule radar à l'emplacement habituel, faisait fi de toute prudence routière. Les taux sont montés à une moyenne de près de 18% d'infractions. Un contrôle a même atteint un taux de 28.5% d'infractions: un véhicule sur trois était donc en infraction.

Afin de pouvoir diversifier les emplacements en procédant à des contrôles hors du véhicule radar, un trépied sur lequel peut s'installer l'appareil de contrôle a été acquis en été 2019. Grâce à cet équipement beaucoup plus discret, d'autres points de contrôle que sur l'axe susmentionné ont rapidement été identifiés. Les premiers résultats ont également démontré une baisse significative des taux d'infraction, dans les mêmes proportions que lors du changement d'emplacement en octobre 2018.

Durant l'année 2020, les taux d'infractions ont commencé à clairement baisser sur les axes régulièrement contrôlés. Les contrôles de la vitesse inopinés à l'aide du radar mobile monté

sur trépied s'est clairement avéré positif, grâce à un travail sur le long terme. Sur ces lieux présentant initialement des taux d'infraction élevés, le taux moyen est finalement descendu à 4,2% d'infraction à la fin de l'année 2020.

En conclusion, c'est dès que le radar sur trépied a commencé à être utilisé – puisque les automobilistes ne pouvaient plus le voir qu'au dernier moment et contrairement au véhicule radar clairement visible – que les automobilistes ont durablement adapté leur vitesse. Le simple doute que le radar mobile sur trépied soit présent ou pas, suffit à dissuader les automobilistes trop pressés.

Il sied néanmoins de relever que selon les axes routiers, comme ceux dotés de places de stationnement par exemple, le contrôle avec le radar mobile installé à l'intérieur d'un véhicule banalisé est parfois plus efficient.

Des radars fiables et dûment homologués annuellement

En Suisse, les moyens de mesure de la police tels que les radars ou les éthylomètres sont présentés tous les ans à l'Institut fédéral de métrologie (METAS). Ils y sont soumis à une batterie de tests et à un étalonnage qui permettent leur homologation pour une année supplémentaire. Un appareil qui n'a pas été présenté, ou dont l'étalonnage précis a échoué, ne peut plus être utilisé. Son homologation n'étant plus renouvelée par METAS. C'est également cet institut qui autorise la mise sur le marché de nouveaux moyens de contrôle.

En plus d'être homologué, chaque modèle de radar autorisé en Suisse reçoit une approbation d'utilisation. Une fois celle-ci échue, l'appareil peut continuer d'être utilisé et étalonné annuellement, mais sous deux conditions uniquement.

1. En cas de casse, de panne ou de défaut, le radar peut être réparé pour autant qu'aucun changement de pièces ou de composants, par exemples électroniques, ne soit nécessaire.

2. Que les valeurs minimales requises pour l'étalonnage du radar soient atteintes.

L'appareil Multaradar acquis en 2012 par la PNR a vu son approbation d'utilisation en Suisse s'éteindre en juillet 2019. Nous l'avons appris en février 2020, lors de son homologation annuelle. Normalement, la PNR n'aurait donc pas pu homologuer son appareil Multaradar, ni poursuivre son utilisation car un changement de composant était nécessaire. Cependant, après négociations, METAS a concédé une prolongation exceptionnelle de l'accréditation pour une ultime année.

Courant 2021, si l'appareil Multaradar de la PNR ne passait plus l'étalonnage, ou si une moindre panne ou casse nécessitait un changement de composant, l'appareil ne serait plus homologué, et donc plus utilisé.

En ce sens, un appel d'offre a été lancé en 2020, afin de sélectionner et acquérir un appareil de remplacement, avec l'approbation du Conseil intercommunal.



LES CORRES- PONDANTS

NYON RÉGION

de Nuit



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

LANCEMENT DU PROJET « CORRESPONDANT·ES DE NUIT »

En 2020, les communes de Nyon, Prangins et Crans se sont dotées de nouvelles ressources afin de réduire les incivilités et prévenir les détériorations de l'espace public en fin de semaine. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale d'amélioration de la sécurité urbaine et d'apaisement de la vie nocturne.

Le projet des correspondant·es de nuit s'est inspiré de l'expérience concluante menée à Yverdon-les-Bains depuis mars 2016. Les principaux objectifs visés sont l'augmentation du sentiment de sécurité des habitant·es, la diminution des incivilités, notamment la diminution des nuisances sonores dans les lieux de rassemblement, et la prévention des tensions et des conflits dans l'espace public.

En fonction de la météo, les treize correspondant·es de nuit interviennent en binôme les vendredis et/ou samedis soir, en vue d'apporter une réponse non-policière aux éventuels troubles de l'espace public. La démarche entreprise privilégie le dialogue et la responsabilisation des noctambules.

Afin d'acquérir les bases de la « modération de rue », les correspondant·es de nuit ont suivi une formation obligatoire de trois jours dispensée par des collaborateur·trices de la Police Nyon Région (PNR) et de la Police du Nord Vaudois. Les différents modules incluaient notamment la communication non-violente, les bases légales et sécuritaires, la compréhension de soi et de l'autre, ainsi que de nombreux exercices pratiques sous forme de jeux de rôles. L'équipe des formateur·trices avait préalablement suivi une formation délivrée par un organisme externe afin de transmettre des connaissances solides, conformes aux exigences requises pour intervenir en rue.

Les correspondant·es de nuit présentent des profils variés en termes d'âge, de sexe, d'origine, et d'expériences professionnelles. Ils/Elles ont toutefois en commun une réelle motivation à participer à la qualité de vie de leur région, conscients des enjeux tant sécuritaires que sanitaires qui agitent notre société.

Le premier binôme a pris son service le vendredi 6 novembre 2020 dans les rues de Nyon. Reconnaisables grâce à un chasuble estampillé d'un logo spécialement créé pour cette initiative, les correspondant·es de nuit sillonnent les rues entre 20h et minuit et, compte tenu du contexte particulier, participent également à la mise en œuvre des mesures de protection contre la propagation du COVID-19.

L'ensemble des municipalités membres de l'Association fondent l'espoir d'un changement de comportement à long terme grâce aux bons contacts établis avec les noctambules.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

POLICE DU COMMERCE

Normes sanitaires COVID-19: la Police du commerce soutient les commerçant-es

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et dès le 16 mars 2020, le Conseil fédéral décidait une fermeture des commerces non-essentiels, ainsi que le secteur de la restauration. Le 11 mai 2020, soit après un peu moins de deux mois de fermeture, le Conseil fédéral décidait d'assouplir les mesures et d'autoriser l'ouverture de tous les commerces.

L'ouverture des commerces était subordonnée à des conditions drastiques, portant notamment sur: des règles de distance et d'hygiène; la mise à disposition de matériel de désinfection; le traçage des chaînes de transmission des nouvelles infections; la gestion des flux de déplacements; des règles/contraintes spécifiques à certains secteurs d'activité.

La Police cantonale du commerce (PCC), organe cantonal placé sous l'égide du Service de la Promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), était chargée de coordonner les différentes entités communales, fournir un soutien juridique et établir des statistiques de contrôle et de surveillance des secteurs réglementés. C'est à ce titre qu'elle a sollicité la Police Nyon Région (PNR) pour la mise en place et le contrôle des nouvelles mesures sanitaires.

Concernant les commerces ambulants et les marchés, un nouveau processus, accompagné de nouvelles règles strictes, était établi. Les police du commerce des villes du canton étaient chargées de contrôler la mise en œuvre. Ainsi, afin de faciliter une réouverture du marché hebdomadaire à Nyon, un groupe de travail interservices s'est rapidement mis en place au sein de l'administration communale, début avril. Le 20 avril 2020, quelques marchands ont à nouveau pu ouvrir leurs stands. Puis, dès le 1^{er} mai 2020, la tenue du marché hebdomadaire de Nyon a de nouveau été autorisé, suite à l'élaboration et la mise en place d'un plan de protection adéquat.

La PNR, en charge de la police du commerce au niveau communal, a été fortement sollicitée à la réouverture des commerces du 11 mai. Sur le terrain, la PNR a veillé à ce que le processus de réouverture et les contrôles obligatoires demandés par la PCC soient empreints de bienveillance et axés sur un soutien aux commerçant-es. A cet effet, la Police du commerce a régulièrement informé ses partenaires, dont la Société industrielle et commerciale de Nyon (SIC), des nouvelles mesures fédérales et/ou cantonales. Elle a également mis à disposition des partenaires, les documents officiels (ordonnances, directives, affiches, etc.). Enfin, elle s'est mise à disposition des commerçant-es comme soutien et intermédiaire vis-à-vis du Canton, avec un numéro de téléphone dédié et une adresse courriel spécifique.

Durant cette période si particulière, de nombreux témoignages de reconnaissance ont été émis par les commerçant-es, quant au soutien précieux reçu de la part de la PNR.

Que fait la police du commerce ?

Pour rappel, sous le terme « police du commerce » on entend :

La gestion et le contrôle

- des établissements sous licence (Loi sur les auberges et débits de boissons);
- des marchés/foires et des commerces ambulants (Règlement sur les marchés et les foires);
- des anticipations commerciales, notamment terrasses, chevalets, kiosques mobiles, etc. (Prescriptions municipales).

Le contrôle

- des magasins (Règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins);
- de l'affichage des prix (Ordonnance sur l'indication des prix).



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

COMMUNICATION

Enquête de satisfaction sur la sécurité publique

Durant les mois de mars et avril 2020, la Police Nyon Région (PNR) a réalisé une enquête sur la sécurité publique dans les communes membres de l'Association. Cette enquête a permis à la population d'exprimer ses opinions et ses attentes vis-à-vis de la police. La PNR souhaitait ainsi connaître l'avis et l'expérience d'un échantillon de la population de 1'100 personnes dans différents domaines, comme par exemple: le sentiment de sécurité et/ou d'insécurité, la perception d'une série d'incivilités et d'infractions, la qualité des contacts avec la police et les attentes liées à la manière dont les missions de police sont remplies.

L'Institut LINK à Lausanne a été sélectionné pour mettre en place le dispositif de l'étude, puis récolter et analyser les données de la population. L'enquête visait un objectif de représentativité et fut réalisée de manière rigoureuse, sur la base d'un échantillon représentatif de la population.

La récolte d'information s'est faite soit par le biais d'un questionnaire à compléter en ligne, soit en réalisant un entretien téléphonique. Ce double dispositif de récolte d'information a permis d'obtenir un taux exceptionnel de 73% de participation à l'enquête. Ce taux élevé était similaire dans les trois communes, indiquant un fort intérêt de la population vis-à-vis de l'enquête LINK.

	Personnes sélectionnées	% pers. sélect.	Participant-es	% participant-es	Taux de participation
Nyon	1'100	45.5%	788	44.7%	71.6%
Prangins	660	27.25%	503	28.5%	76.2%
Crans	660	27.25%	473	26.8%	71.7%
Total	2'420	100%	1'764	100%	72.9%

Perception de la qualité de vie dans la commune

La quasi-totalité des personnes interrogées (99%) considèrent la vie dans leur commune comme étant «agréable». C'est au niveau des nuances qu'il faut chercher la différence avec les communes de Prangins et de Crans où vivre dans la commune est considérée comme étant «très agréable» par ~78% des personnes, alors qu'à Nyon, c'est 58% des sondé-es qui considèrent y vivre de manière «très agréable».

Perception des problèmes et des nuisances

Les trois problèmes ou nuisances considérés comme les plus importants sont les cambriolages et les problèmes de circulation excessive ou trop rapide cités par 50% et plus des personnes interrogées. Suivent les déprédations ou le vandalisme, les vols à la tire et les détritus dans la rue. Cette hiérarchie des problèmes est similaire dans les trois communes mais avec une proportion systématiquement plus forte de personnes qui les considèrent comme plus importants à Nyon par rapport aux deux autres communes.

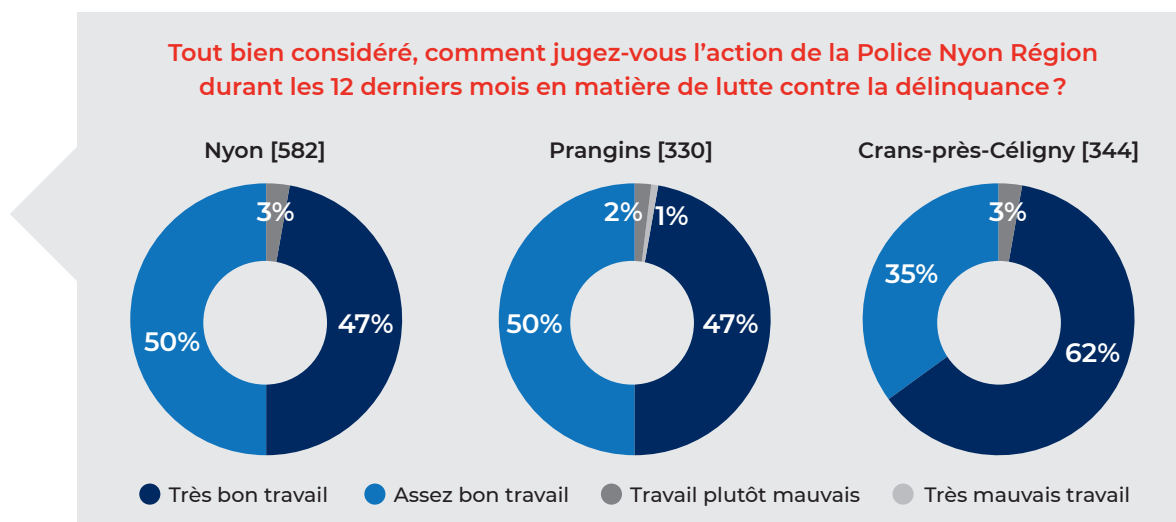
Sentiment de sécurité

Il existe un fort sentiment de sécurité dans les trois communes avec 70% des personnes qui se sentent très clairement en sécurité dans leur commune (pour un total de 99% en incluant les réponses «plutôt oui»). Plus de 80% des habitant·es de Prangins et de Crans se sentent «très en sécurité» dans leur commune en journée (resp. 82% et 85%) et un peu moins en se promenant seul·es la nuit (resp. 42% et 53%). Ce sentiment de sécurité est plus bas parmi les habitant·es de Nyon avec un sentiment d'être «très en sécurité» la journée pour 71% d'entre elles/eux et seulement de 27% la nuit.

24% des personnes interrogées ne se sentent pas en sécurité dans certains endroits de leur commune quand il fait nuit (34% à Nyon versus 20% à Prangins et 10% à Crans). Ce sentiment d'insécurité dans certains endroits est plus prononcé auprès des femmes et auprès des résidents habitant la commune depuis de nombreuses années.

Perception de l'action de la police

69% des personnes interrogées considèrent que la police fait du bon travail et ce, sur l'entier du territoire des trois communes. Cependant plus d'un quart des personnes interrogées reste sans avis sur la question (29%). Ainsi, en excluant les «ne sait pas», le taux de satisfaction s'élève à 97%.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Image de la PNR

« Utilité », « politesse », « présence » et « prévention » sont les qualificatifs qui recueillent les plus forts degrés d'adhésion lorsque les personnes évaluent l'image de la police. L'adhésion vis-à-vis d'attributs plus négatifs se porte plutôt sur une dimension d'application trop stricte du travail de la police (« intransigeants », « répressifs ») et non sur une dimension d'abus (« arrogants », « agressifs ») ou d'inefficacité. L'adhésion des personnes vis-à-vis du rôle et de l'action de la police de proximité est plus affirmée sur des attributs de présence lui permettant d'être à l'écoute de la population et de rassurer, grâce à la visibilité des policier·ères, qui renforce le sentiment de sécurité de la population.

Contacts avec la PNR et ses agent-es de police

66% des personnes déclarant avoir été impliquées dans une affaire ont été en contact avec la police dans le cadre de l'affaire les concernant. La majorité d'entre elles (85%) se sont déclarées satisfaites de la manière dont l'affaire a été traitée.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

COMMISSION DE POLICE ET FINANCES

Commission de police

L'activité de la Commission de police est fortement corrélée, entre autres, aux nombres d'amendes d'ordre dressées ainsi qu'à la situation socio-économique; étant précisé que lorsque cette dernière se dégrade, on constate empiriquement une augmentation très sensible du nombre d'amendes d'ordre demeurant impayées et passant en recouvrement forcé auprès de la Commission de police.

Pour les raisons développées dans les pages précédentes, ces deux paramètres se sont cumulés en 2020 et ont généré un volume de travail significatif en Commission de police. Au demeurant, et grâce à une équipe expérimentée et impliquée, cette charge a pu être absorbée sans trop de difficultés.

Accessoirement, on se plaira à souligner que les procédures de recouvrement (sommation, mise en poursuite), respectivement de conversion (peine privative de liberté), sont désormais traités par une collaboratrice dédiée spécifiquement à ces phases de procédure.

Comme escompté, cette spécialisation a permis de gagner en efficience et efficacité et, incidemment, d'augmenter très sensiblement le nombre d'affaires traitées mensuellement. Les justiciables et la Police Nyon Région (PNR) y gagnant en célérité et cohérence entre l'infraction et la sanction.

Finances

Attendu l'introduction des taux d'intérêts négatifs, l'entité Finance, en concertation avec les communes membres, s'est employée à diminuer le fonds de roulement de la PNR afin de passer en-dessous du seuil déclenchant le prélèvement d'intérêts négatifs. Pour y parvenir, la participation des communes membres n'est plus facturée trimestriellement, mais mensuellement, et la gestion de la trésorerie de PNR est optimisée au maximum.

Le recouvrement des factures impayées de la PNR (ex: frais d'intervention, éthylomètre), dont l'entité Finances a la charge, a bénéficié de l'implantation d'un nouveau système informatique dénommé e-LP développé par l'Office fédéral de la justice et, surtout, de l'affiliation de la PNR à ce système. Ce nouveau système a permis de gagner un temps précieux et de déterminer, aisément, si les personnes concernées font déjà, ou non, l'objet de poursuites. Ces informations sont extrêmement précieuses au moment de décider de la meilleure façon de procéder et, incidemment, diminuent le risque de pertes sur débiteurs.

RESSOURCES HUMAINES

Arrivées en 2020

Marc FERRARI (policier)	01.01.2020
Nãnoa DOLABELLA (responsable RH)	01.01.2020
Sacha RISTIC (chef comptable)	01.02.2020
Ione RAMEL (adjoint au Secrétaire Général)	01.04.2020
Seren SAVASAN (policière)	01.04.2020
Jonathan GRAND (policier)	08.06.2020
Alain MORISOD (policier)	01.10.2020
Jordil JUECO (ASP)	01.11.2020
Laurent CONUS (ASP)	01.11.2020
Coralie CRETENAND (policière)	01.12.2020
Suzana RIVERA (policière)	01.12.2020

Départs en 2020

Frédéric DELACRAUSAZ (chef comptable)	31.01.2020
David STAUFFER (adjoint au Secrétaire Général)	29.02.2020
Natasha VILLAR (policière)	29.02.2020
Robin ISOZ (policier)	03.04.2020
Celia RASTELLO (ASP)	31.05.2020
André ROHRBACH (policier à la retraite)	30.06.2020
Patrice VELUZ (policier)	30.09.2020
Julien STABLER (policier)	31.12.2020

Jubilaires 2020

5 ans

Karine CHARBON
Gwennaël DUPUIS
Raphaëlle GUGLIELMETTI
Nadjib SAHLI

10 ans

Jean-Luc BOUISSET

30 ans

Bernard DUPERTUIS
Urs HOCH

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Partenariat avec le CIFPol: nouveau cursus de formation pour les ex-CGFR

La Suisse est une référence en matière de sécurité publique. Pour ce faire, le personnel des forces de l'ordre doivent régulièrement se former. Ce faisant, afin de répondre avec efficacité aux besoins sécuritaires des citoyen·nes au quotidien, les agent·es de police doivent maintenir et développer leurs compétences dans les domaines du savoir-faire policier, mais également du savoir-être.

Pour préparer les agent·es à leur métier, l'Académie de Police de Savatan forme, depuis 2005, les aspirant·es des Polices cantonales et communales des cantons de Vaud ainsi que du Valais. Le Canton de Genève a décidé quant à lui d'intégrer cette école en 2016.

Le métier de garde-frontière (ci-après, CGFR) présente de nombreuses similitudes au métier de policier·ère. Il s'avère que la profession CGFR comporte de multiples compétences, transférables et nécessaires à la maîtrise des techniques policières. Dès lors, les CGFR qui souhaitaient réorienter leurs carrières professionnelles en ce sens bénéficiaient, jusqu'à l'année de 2020, d'un cursus de formation raccourci dispensé par l'Académie de Savatan, dénommé « passerelle CGFR ».

L'Académie a toutefois annoncé que dès l'année 2021, cette possibilité de passerelle ne serait plus proposée aux CGFR en reconversion policière et qu'un cursus de formation complet au métier de policier·ère devait dès lors être suivi. Cette décision rend *de facto* la réorientation de ces professionnel·les de la sécurité plus longue et plus coûteuse pour l'employeur PNR.

Afin de préserver une filière de formation spécifique aux CGFR – et qui donnait entière satisfaction – la PNR a décidé d'explorer la possibilité de collaborer avec d'autres centres de formation ayant pour mission de préparer à l'obtention du Brevet fédéral de policier·ère, par le biais d'une formation raccourcie pour les CGFR.

Il est judicieux de souligner que l'engagement de CGFR est attractif pour la PNR. En effet, tout en étant en formation, ces collaborateur·trices déjà expérimentés sont immédiatement à même d'effectuer du travail policier de terrain. A l'inverse, les aspirant·es de police ne sont opérationnels qu'à l'issue d'une première année de formation.

Dans ce contexte, l'année 2020 a été marquée par la conceptualisation, puis la mise en œuvre, d'un partenariat entre le Centre interrégional de formation de Police (CIFPol) – qui forme les aspirant·es de police des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura; situé à Fleurier (NE) – et la PNR, afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la réorientation professionnelle de garde-frontière à policier·ère.

Avec un programme complet et développé «sur mesure» grâce à une collaboration très fine entre les responsables de la formation de la PNR et les formateurs du CIFPol, deux collaboratrices ex-CGFR ont été intégrées dès le début 2021. Elles poursuivent actuellement les cours de préparation à l'Examen de compétences opérationnelles (ECO) en 2021. La deuxième année de formation, selon le nouveau concept général de formation, se déroulera au sein de la PNR sous la supervision de coaches et mentors, afin de préparer à l'examen du Brevet fédéral de policier·ère.

Ce modèle d'enseignement décentralisé garantit une proximité entre le corps de police et l'école en offrant un cadre optimal de formation, tout en favorisant le partage des savoirs et des compétences de chacun. D'une part, des instructeurs permanents ou de milice disposant d'une solide expérience pédagogique, consacrent du temps pour dispenser des cours adaptés aux besoins des apprenant·es, selon les règles édictées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). D'autre part, les coaches et les formateurs internes de la PNR participent activement à la formation de leurs aspirant·es en donnant des cours sur délégation du CIFPol.

Au-delà des avantages susmentionnés, ce partenariat a permis d'adapter les modalités d'apprentissage à la crise sanitaire actuelle. Une partie de la formation étant dispensée de façon distancielle, en s'appuyant sur les nouvelles technologies et la visioconférence. Cela permet également des économies substantielles de temps et budgétaires – notamment au niveau des déplacements.

Même s'il ne s'agit que d'un premier pas vers une formation plus innovante, à l'interactivité accrue et prenant davantage appui sur les acquis techniques des aspirant·es issus des rangs CGFR, la PNR se réjouit d'être précurseur en la matière et de participer activement à cette expérience qui s'avérera certainement fructueuse, comme cela a été le cas lors de la conception du projet, dans la suite du partenariat établi avec le CIFPol.



Divers projets seront initiés, ou continueront, en 2021. A l'inventaire de ceux-ci, nous citerons les suivants:

Projet «CoRe»

A l'instar de l'ensemble des autres Polices (inter-) communales vaudoises, la Police Nyon Région (PNR) a adhéré au projet «CoRe» (Collaboration Renforcée), soit un partenariat intensifié avec la Police cantonale vaudoise. Les lignes directrices de ce projet, s'appuyant sur les expériences du projet REGIO, et plus particulièrement des partenariats durant le semi-confinement, consistent à accroître et formaliser les synergies opérationnelles entre la Police cantonale et les Polices (inter-) communales. Un exemple étant la poursuite des patrouilles mixtes. L'idée étant d'élargir le champ des synergies possibles et, idéalement, de poser les bases de l'Organisation policière vaudoise de demain. En adhérant au projet, le Comité de direction a toutefois clairement précisé quelques cautions, dont le respect de l'autonomie communale, l'absence de nouvelles charges financières, et l'instauration d'une gouvernance politique – représentative tant du Canton que des communes.

Poursuite de la digitalisation de nos processus

Afin de gagner en efficacité et efficacie, permettre l'accès de l'ensemble de nos documents à distance et en tout temps, la digitalisation de nos processus va se poursuivre. En l'état, la GED (gestion électronique des documents), soit la numérisation de la majorité de nos documents, a déjà été implantée et les premiers enseignements tirés.

Fort de ces résultats, l'étape suivante consistera à numériser l'ensemble de nos processus et les traiter par voie électronique; étant précisé que

certain documents continuent à être transmis à l'interne sous format papier. Cette digitalisation devrait nous permettre de gagner un temps précieux, diminuer les risques de perte de documents, faciliter la recherche des pièces et informations utiles, et autoriser un traitement à distance adéquat (télétravail).

Changement de législature

2021 sera marquée par le changement de législature. Concrètement, à fin juin 2021, les Autorités actuelles, Comité de direction et Conseil intercommunal, seront renouvelées. L'assermentation, par le Préfet, des nouvelles Autorités étant agendé au 7 juillet 2021. Cette période de transition, ainsi que l'éventuelle transmission d'informations entre ancienne et nouvelle Autorité, fera l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer que tout se déroule de manière harmonieuse et que l'action de PNR ne soit, en rien, entravée.

Enfin, et bien que PNR ne puisse influencer sur cette évolution, nous formons le vœu que la pandémie qui nous touche depuis 2020 se termine, grâce à la vaccination, et que nous puissions reprendre une vie plus normale. Un retour à la normalité aura des incidences assurément très favorables sur la population dont nous avons la charge de la sécurité ainsi que sur les collaborateurs-trices de PNR. Si chacun-e a vécu cette dernière année avec résilience, ce qu'il convient de souligner, il n'en demeure pas moins que nous souhaitons ardemment que cette situation se normalise *«aussi lentement que nécessaire, et aussi vite que possible»*...

Futur hôtel de police

Dans le courant de l'année, les travaux afférents au futur hôtel de police débuteront à Champ-Colin, dans les hauts de Nyon. Indépendamment du fait que la PNR ne sera pas maître d'œuvre, étant rappelé qu'il s'agira de la Ville de Nyon, elle sera étroitement associée au suivi desdits travaux. Une nouvelle et importante étape sera donc

franchie en vue de disposer d'un outil de travail parfaitement adapté aux contraintes légales et pensé pour l'ensemble de ses usager·ères. Une fois l'hôtel de police réalisé, et lorsque la PNR y aura pris ces quartiers, l'Association pourra enfin prétendre à être dûment accrédité par le Canton, puisque le défaut d'infrastructures «aux normes» ne permettait pas cette accréditation.



En vous remerciant de l'intérêt porté à ce Rapport de gestion.

DONNÉES CHIFFRÉES

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2020

ÉVÉNEMENTS	Actions police	contrôles radar	Préventions classes
Nyon	5'170	155	125
Prangins	722	63	5
Crans	280	38	4
Total	6'172	256	134

ACCIDENTS CIRCULATION	Domage simple	Avec blessures corporelles	Avec fuite	Avec ivresses qualifiées	Constats à l'amiable
Nyon	14	37	25	9	123
Prangins	2	8	0	4	8
Crans	1	2	3	0	3
Total	17	47	28	13	134

TESTS ÉTHYLOMÈTRES	Ivresses non-qualifiées	Ivresses qualifiées
Nyon	42	61
Prangins	6	3
Crans	2	1
Total	50	65

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles*	Voies de fait/ bagarres	Brigandages (vols avec violences)	Avec ivresses qualifiées
Nyon	5	69	3	9
Prangins	1	2	1	4
Crans	0	1	0	0
Total	6	72	4	13

VOLS	Vols simples/ qualifiés	Vols par effrac- tion/par introd. clandestine	Vols de véhicules (2 et 4 roues)	Cybercrime
Nyon	228	159	44	46
Prangins	7	26	7	11
Crans	3	17	2	5
Total	238	202	53	62

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels	Violences domestiques
Nyon	114	14	34
Prangins	31*	2	6
Crans	10	0	0
Total	124	16	40

* Depuis 2020, dépôt de plainte systématique de la commune en cas de dommage à la propriété

TROUBLES DE LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE	Nuisances sonores	Attroupements	Littering
Nyon	586	30	40
Prangins	79	2	5
Crans	24	2	2
Total	689	34	47

DIVERS II	Violences contre fonctionnaires	Infractions LEtr*
Nyon	2	56
Prangins	1	1
Crans	0	2
Total	3	59

* Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

DONNÉES CHIFFRÉES

STUPÉFIANTS	Amendes d'ordre (AO) *	Dénoncia- tions**	Saisies	Engagements chiens (territoire PNR)
2020	28	30	171	136

* Les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer.

** Les dénonciations concernent uniquement les mineurs pris sur le vif en train de fumer et/ou la détention de 10gr+ (mineurs et majeurs confondus).

CONTRÔLES RADAR	Radar embarqué	Trucam
Nyon	109	46
Prangins	42	21
Crans	30	8
Total	181	75

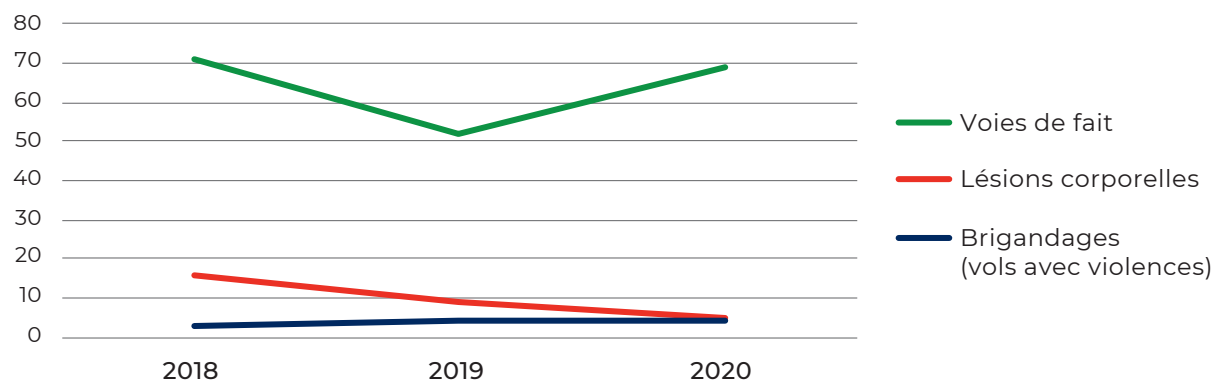
HORS SECTEUR PNR	Plaintes	Accidents	Permanences chiens	Demandes guichet
2020	310	25	57	85



TENDANCES SUR TROIS ANS – 2018 - 2020

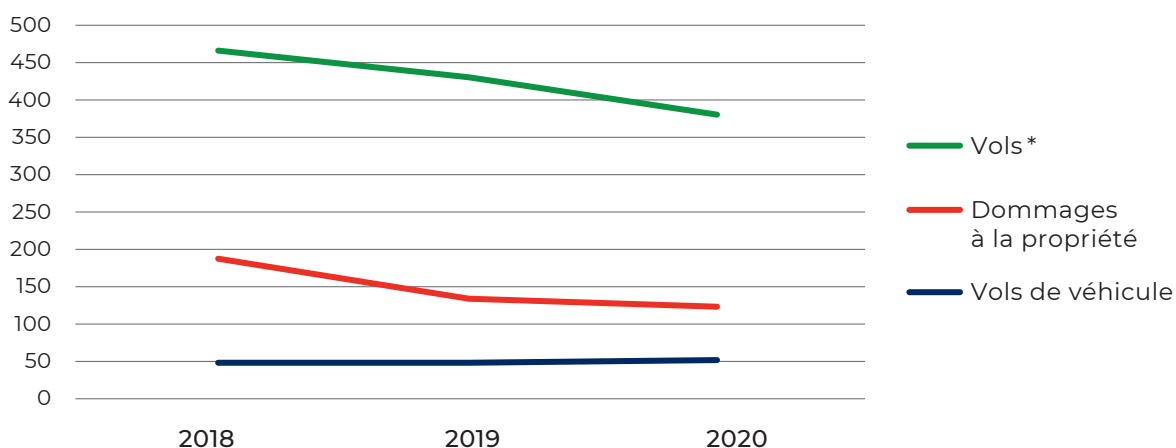
Pour l'ensemble du territoire PNR

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Voies de fait	Lésions corporelles	Brigandages (vols avec violences)
2018	71	16	3
2019	52	9	4
2020	69	5	4



INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Vols*	Dommages à la propriété	Vols de véhicule (2 et 4 roues)
2018	466	188	49
2019	429	134	48
2020	381	124	53

*Vols simples / qualifiés / VPE / VPI / brigandage



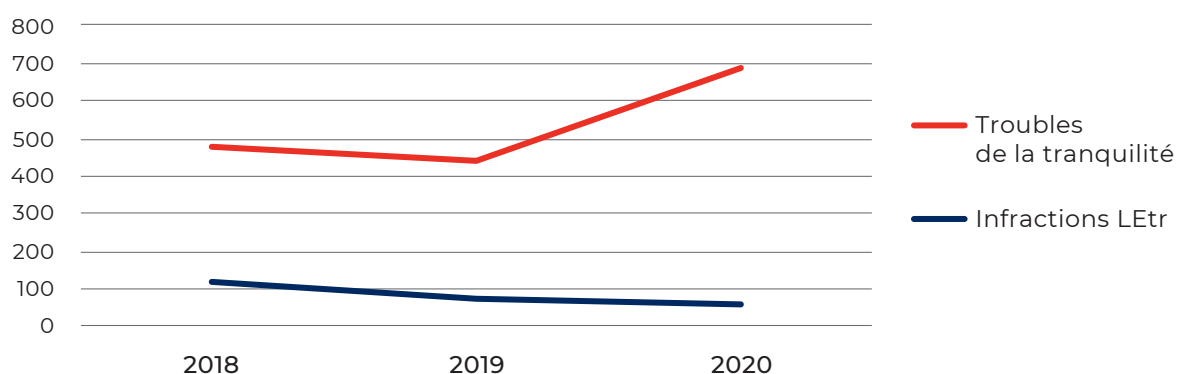
DONNÉES CHIFFRÉES

VIOLENCES DOMESTIQUES

2018	31
2019	42
2020	40

DIVERS I	Incendies intentionnels	Violences/menaces contre fonctionnaire
2018	10	11
2019	10	4
2020	16	3

DIVERS II	Troubles de la tranquillité	Infractions LEtr
2018	475	121
2019	440	76
2020	689	59



RADAR – CONTRÔLES DE VITESSE PAR COMMUNE

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
Nyon	57'061	4'003	5.22%
Prangins	20'719	1'604	4.34%
Crans	14'717	616	3.08%
Total	92'497	6'223	

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
Nyon	5'635'413	5'100	0.09%
Prangins	1'801'071	34'228	1.97%
Crans	656'377	6'709	0.98%
Total	8'092'861	46'037	

Tendances 2018 – 2020 pour l'ensemble du territoire

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
2018	349'934	21'287	6,08%
2019	258'952	14'883	6.76%
* 2020	92'497	6'223	4.66%

* baisse significative pour cause de personnel en absence longue durée et/ou engagé sur des tâches liées à la pandémie.

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions
2018	7'071'669	18'297	0.26%
2019	6'516'786	14'713	0.23%
2020	8'092'861	46'037	0.78%

DONNÉES CHIFFRÉES

COMMUNAUTÉ ET VOIE PUBLIQUE

Campagnes et stands de prévention



Nyon

- **15** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- **9** campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- **2** stands de prévention contre les vols
- Diffusion numérique de différentes campagnes sur notre site internet, sur les écrans des transports publics, et par le biais de notre Newsletter
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **1** conférence données à l'intention des seniors sur le thème des vols
- **14** services de proximité en soirée et durant le week-end
- **8** actions de prévention dans les domaines de la circulation et de la criminalité
- **1** analyse sécuritaire (conseils «sur mesure» pour la protection de son logement contre les cambriolages)



Prangins

- **8** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- **6** campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **14** services de proximité en soirée et durant le week-end
- **3** actions de prévention dans les domaines de la circulation routière et de la criminalité



Crans

- **8** campagnes d'affichage de prévention routière
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- **6** campagnes d'affichage prévention contre la criminalité
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- **1** conférence à l'intention des habitants
- **14** services de proximité en soirée et durant le week-end
- **2** actions de prévention dans les domaines de la circulation routière et de la criminalité

La pandémie et les normes sanitaires qui en ont découlé ont contraints la PNR à diminuer drastiquement le nombre de conférences et à renoncer aux stands de prévention dès le mois de mars 2020. De plus, le personnel dévolu à la prévention a dû être temporairement et ponctuellement réaffecté à des tâches liées à la pandémie. Malgré ces circonstances **3'700 élèves** des trois communes membres de l'association ont pu être rencontrés par nos conférenciers en milieu scolaire dans le cadre de la prévention routière et criminelle.

NATURALISATIONS

RAPPORTS DE NATURALISATION	
2018	51
2019	72
2020	183

CHANCELLERIE

AMENDES D'ORDRE	AO délivrées (3 communes)
2018	64'566
2019	56'113
2020	67'803

COMMISSION POLICE

ORDONNANCES PÉNALES	AO impayées	Infractions au RIGP/RGP *	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Nyon	2'112	220	1'334	173
Prangins	1'182	51	26	1
Crans	427	2	7	23
Total	3'721	273	1'367	197

* Règlement intercommunal général de police / Règlement général de police (par commune)

DIVERS

Courant 2020, **2'059** commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de la PNR, **1'932** l'avaient été en 2019. **502** documents n'ont pas été notifiés ou ont été retournés sur demande de l'Office des poursuites.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve:

- La gestion de l'exercice 2020 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut Linares



Le Secrétaire
S. Faillettaz





WWW.POLICE-NYON-REGION.CH